



Le 14 décembre 2021, je vote et je fais voter UNSA

LE CHOIX DU COMBAT POSITIF

Réforme de l'Organisation Territoriale de l'État (OTE) : une fuite en avant !

La mise en place de l'OTE par la création des DDETS/PP, c'est :

- Une réforme à marche forcée combattue par l'UNSA.
- Des décisions prises unilatéralement malgré les alertes permanentes et répétées de l'UNSA.

Nos priorités

Réparer les dégâts de l'OTE

- Stopper la baisse drastique des effectifs (- 38 % dans les DDI en 10 ans).
- Recruter à la hauteur des missions et enjeux d'un service public de qualité.
- Contester le choix de l'interdépartementalité (conséquences sur les agents et le service public).
- Stabiliser l'organisation et la gouvernance des DDETS/PP.

Défendre le pouvoir d'achat !

- Obtenir l'effectivité de la participation de l'État à hauteur de 15€ pour la protection sociale complémentaire dès le 1er janvier 2022.
- Obtenir la mise en paiement des indemnités télétravail au 1er trimestre 2022 avec rétroactivité au 1er septembre 2021.
- Bénéficier d'une revalorisation des rémunérations (hausse du point d'indice) pour contrecarrer la baisse du pouvoir d'achat et le manque d'attractivité des carrières de la Fonction publique.
- Obtenir la suppression du jour de carence.

Améliorer le quotidien des agents

- Prévenir les RPS, obtenir des aménagements RQTH, améliorer l'accès à la restauration, mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle...
- Prendre en compte les spécificités missions/métiers au sein des DDI.
- Garantir l'indépendance des corps d'inspection et de contrôle.
- Bénéficier d'un dialogue social de qualité avec l'administration, respectueux des personnels et de leurs représentants.

Exiger l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !

- Obtenir l'application du protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé par l'UNSA.
- S'engager dans la lutte effective contre les violences sexuelles et sexistes.

Par son combat positif, l'UNSA A OBTENU pour les personnels des DDETS/PP :

Sur le pouvoir d'achat

- Des droits à indemnités grâce à la qualification de la réforme en restructuration.
- La garantie du maintien des rémunérations en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'État.
- L'indemnisation des jours télétravaillés au 1er septembre 2021, dès le 1er jour de télétravail, la mise en place de jours télétravaillables flottants.
- L'harmonisation, par le haut, des subventions repas.
- Le droit à l'aide à l'installation des personnels (AIP) pour les agents contractuels bénéficiant d'un contrat de plus d'un an.

Sur le cadre de travail

- Le principe du maintien des agents sur leur résidence administrative.
- L'attribution des lettres de mission pour les postes supprimés et la prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le droit à la déconnexion.
- L'installation d'un comité national de suivi des DDETS/PP.

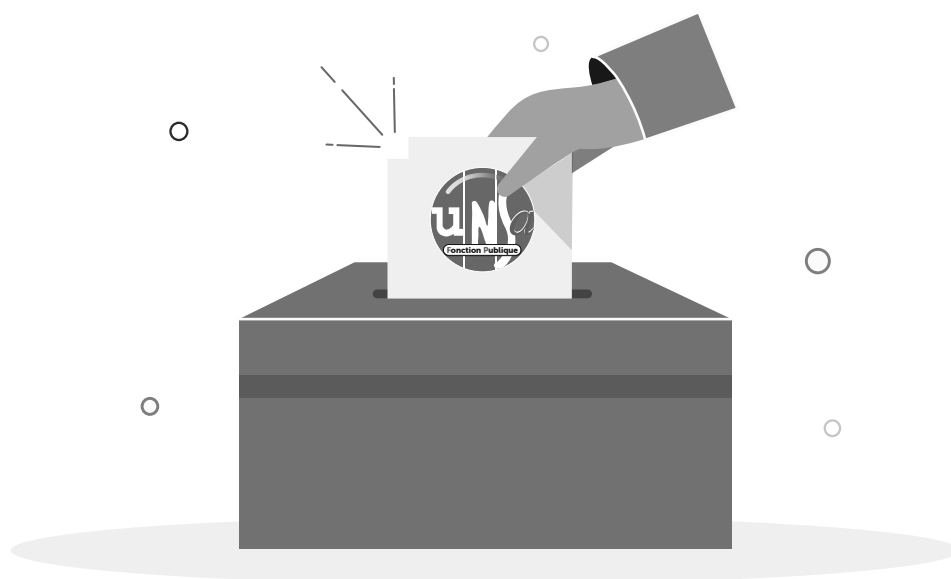
L'UNSA c'est :

- La force d'un réseau de militants, dense et efficace, en métropole et en Outre-mer.
- Des élus à tous les niveaux : départemental, régional et national.
- Des représentants et des conseillers syndicaux, proches des agents, engagés, défenseurs de tous les métiers et de vos conditions de travail.
- Un syndicat responsable dans son action et autonome dans ses prises de décisions.



COMMENT VOTER UNSA ?

- à l'urne le mardi 14 décembre
- par correspondance dès réception du matériel de vote



LE 14 DÉCEMBRE, MON CHOIX C'EST L'UNSA !